

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 9 avril 2013

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-3693 phase 3

Demande visant le renouvellement du Mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de Gaz Métro
Commentaires de Union des consommateurs (UC) suite à la lettre de la Régie en date du 26 mars 2013

Chère consoeur,

L'Union des consommateurs (UC) a pris connaissance de la lettre transmise par la Régie le 26 mars 2013 concernant le traitement de la demande de Gaz Métro relative à l'approbation de sa proposition de mécanisme incitatif à la performance présentée lors de la séance de travail du 6 février 2013 dans le dossier mentionné en rubrique.

En réponse aux questions soumises par la Régie dans sa lettre, UC soumet les commentaires suivants.

Sur le fond du dossier, UC partage les conclusions de la Régie à l'effet que la proposition de Gaz Métro relative à l'utilisation de deux catégories de clients (PMD et VGE) pour l'établissement du revenu plafond par catégorie tarifaire ne satisfait pas la demande formulée par la Régie au paragraphe 151, page 38, de sa décision D-2012-076 (R-3693-2009 phase 2).

UC partage également l'opinion de la Régie à l'effet que la modification de la segmentation de la clientèle prévue par Gaz Métro dans le cadre du dépôt prochain de sa proposition tarifaire pour l'année 2014 pourrait avoir un impact significatif sur sa structure tarifaire et pourrait également avoir une incidence sur certains des paramètres du mécanisme proposé.

En conséquence, afin d'assurer l'efficacité et la cohérence du traitement réglementaire des dossiers en cours, UC considère qu'il serait préférable, tel que le propose la Régie, de disposer dans un premier temps de la modification de la segmentation de la clientèle qui sera soumise dans le cadre du dossier tarifaire 2014 et d'en connaître l'incidence éventuelle sur la structure tarifaire de Gaz Métro avant de procéder à l'évaluation du mécanisme incitatif proposé.

Me Hélène Sicard

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Me Vincent Regnault (Gaz Métro)
Jean-François Blain
Marc-Olivier Moisan-Plante
France Latreille (UC)